

AUTORISATION POUR PLAN DE DÉBITS PRÉAUTORISÉS DESTINÉ AUX ENTREPRISES

Modalités

1. Dans la présente autorisation, "nous", "notre", "nos" s'entendent de chacun des titulaires de compte soussignés.
2. Nous convenons de participer à ce plan de débits préautorisés destiné aux entreprises nous autorisons le Bénéficiaire mentionné ci-dessous, ainsi que tout successeur ou ayant cause de celui-ci, à tirer des débits, sous forme papier, électronique ou autre, en vue de payer des biens ou services de consommation (un "DPA d'entreprise"), sur notre compte mentionné ci-après (le "Compte") à l'institution financière mentionnée ci-dessous ("institution financière"), et nous autorisons l'Institution financière à accepter et à payer ces débits. La présente autorisation est donnée à l'avantage du Bénéficiaire et de notre Institution financière et en contrepartie de l'acceptation par notre Institution financière de procéder à des débits à notre Compte conformément aux Règles de l'Association canadienne des paiements. Je conviens que tout ordre que je peux donner de tirer un DPA d'entreprise, et que tout DPA d'entreprise tiré conformément à la présente autorisation, me lie comme si je les avais signés, et en cas de débits sous forme papier, comme s'il s'agissait de chèques que j'avais signés.
3. Nous pouvons révoquer la présente autorisation, en tout temps, par la remise d'un avis de révocation écrit au Bénéficiaire. La présente autorisation de n'applique qu'au mode de paiement et nous convenons que la révocation de la présente autorisation ne saurait résilier ou avoir quelque incidence sur aucun contrat que nous avons conclu avec le Bénéficiaire.
4. Nous convenons que notre Institution financière n'est pas tenue de vérifier que tout DPA d'entreprise soit effectué conformément à la présente autorisation, y compris en ce qui concerne le montant, la fréquence et la réalisation de l'objet de tout DPA d'entreprise.
5. Nous convenons que la remise de la présente autorisation au Bénéficiaire équivaut à sa remise de ma part à notre Institution financière. Nous convenons que le Bénéficiaire peut remettre la présente autorisation à son institution financière et nous convenons de la divulgation de tout renseignement contenu dans la présente autorisation à cette Institution financière.
6. Nous comprenons qu'en ce qui concerne:
 - i. les DPA d'entreprises de montant fixe, nous recevons un préavis écrit du Bénéficiaire du montant à débiter et de l'(des)échéance(s) des débits, au moins une (1) journée civile avant l'échéance du premier DPA d'entreprise, et un tel avis sera reçu chaque fois que le montant ou la(les) date(s) de paiement est(ont) modifié(s);
 - ii. les DPA d'entreprises de montants variables, nous recevons un préavis écrit du Bénéficiaire du montant à débiter et de l'(des)échéance(s) des débits, au moins une (1) journée civile avant l'échéance de chaque DPA d'entreprise;
 - iii. un Plan de débits préautorisés destiné aux entreprises qui prévoit l'émission d'un DPA d'entreprise en réponse à une mesure directe de notre part (comme, de façon non exhaustive, une instruction téléphonique) demandant au Bénéficiaire d'exécuter un DPA d'entreprise en paiement intégral ou partiel d'une facture que j'ai reçue, je renonce au préavis d'une (1) journée.
7. Nous pouvons contester un DPA d'entreprise moyennant la remise d'une déclaration signée à notre Institution financière dans les cas suivants:
 - a) le DPA d'entreprise n'a pas été tiré conformément à la présente autorisation;
 - b) la présente autorisation a été révoquée;
 - c) Nous n'avons pas reçu le préavis requis et celui-ci n'a pas fait l'objet d'une renonciation conformément à l'article 6.Nous reconnaissons qu'afin d'obtenir un remboursement de notre Institution financière pour le montant d'un DPA d'entreprise contesté, nous devons signer une déclaration établissant la survenance de a), b) ou c) ci-dessus et la présenter à notre Institution financière au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours civils après la date à laquelle le DPA contesté a été porté au Compte. Nous acceptons qu'après ce délai de quatre-vingt-dix (90) jours, nous devons régler tout litige concernant un DPA d'entreprise uniquement avec le Bénéficiaire, et que notre Institution financière n'aura aucune responsabilité à notre égard en ce qui concerne tout tel DPA d'entreprise.
8. Nous certifions que tous les renseignements fournis à l'égard du Compte sont exacts et nous convenons d'informer le Bénéficiaire, par écrit, de toute modification dans les renseignements sur le Compte donnés dans la présente autorisation au moins dix (10) jours ouvrables avant la prochaine échéance d'un DPA d'entreprise. Advenant une telle modification, la présente autorisation demeure en vigueur à l'égard de tout nouveau compte à utiliser pour les DPA d'entreprises.
9. Nous garantissons que toutes les personnes qui doivent signer à l'égard du Compte ont signé la présente autorisation ci-dessus.
10. Nous comprenons les modalités ci-dessous, et nous en convenons.
11. Nous convenons de nous conformer aux Règles de l'Association canadienne des paiements ou à toute autre règle ou tout autre règlement, qui peuvent avoir une incidence sur les services décrits aux présentes et qui peuvent être en vigueur, maintenant ou à l'avenir, et nous convenons de signer tout autre document qui peut être imposé de temps à autre par l'Association canadienne des paiements à l'égard des services décrits aux présentes.

INFORMATIONS IMPORTANTES

- Vous devez nous compléter et nous retourner ce formulaire le plus rapidement possible.
- Entre le moment de votre demande d'activation et la réception par MegaQuebec de ce formulaire que vous aurez dûment rempli, vous pourrez effectuer votre branchement via un nom d'utilisateur et un mot de passe temporaire qui changera à tous les 3 jours.
- Vous avez droit à un maximum de 3 noms d'utilisateurs et mot de passe temporaire ce qui donne un délai raisonnable pour le retour de votre formulaire.
- Pour pouvoir avoir droit au nouveau nom d'utilisateur et mot de passe temporaire, vous devez fournir vos coordonnées complètes ainsi que le nom d'utilisateur choisi lors de votre demande d'activation.
- MegaQuebec mettra en fonction votre nom d'utilisateur et votre mot de passe personnel choisi lors de votre demande d'activation à la réception de ce formulaire avec le spécimen de chèque.
- Le paiement pour votre connexion internet se fera le premier ou le quinzième (15^e) jour ouvrable de chaque mois. Pour le premier paiement lors d'un nouvel abonnement, le montant facturé comprendra le mois qui débute ainsi que l'ajustement du mois qui se termine. Pour mettre fin à votre abonnement, vous devez envoyer un courrier électronique à l'adresse suivante : désactivation@megaquebec.net.
- Nous vous conseillons fortement de prendre quelques minutes pour consulter les politiques de MegaQuebec à l'adresse suivante : <http://www.megaquebec.net/politiques.shtml>. S'il y a contradiction entre ces politiques et un document écrit et signé par MegaQuebec, ce dernier prévaut.

Pour de plus amples renseignements vous pouvez nous rejoindre selon l'horaire suivant :

Bureau administratif : Du lundi au vendredi entre 8 heures et 17 heures au 821-0024

**Support technique : 7 jours sur 7
au 821-0024 poste 66**

Merci

L'équipe de MegaQuebec

Copie à garder dans vos dossiers

COPIE A NOUS RETROUNER AVEC VOTRE SPECIMEN DE CHÈQUE

Veillez confirmer que vous avez pris connaissance des modalités en signant la présente section

Nom du signataire autorisé Signature Date

Nom du signataire autorisé Signature Date

Nom du signataire autorisé Signature Date

ANNEXE "B"

AUTORISATION POUR PLAN DE DÉBITS PRÉAUTORISÉS DESTINÉ AUX ENTREPRISES

Autorisation du Payeur au Bénéficiaire en vue d'effectuer des débits directs à un Compte

Instructions :

- a) Veuillez remplir toutes les sections afin de donner instruction à votre institution financière de faire des prélèvements directement sur votre compte.
- b) Veuillez retourner la formule dûment remplie avec un chèque en blanc portant la mention "ANNULÉ" ou "SPÉCIMEN" au Bénéficiaire à l'adresse ci-dessous.
- c) Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec le Bénéficiaire, par écrit ou par téléphone.

RENSEIGNEMENTS SUR LE PAYEUR

(veuillez dactylographier ou écrire en caractères d'imprimerie)

Nom(s) du(des) signataire(s) autorisé(s) : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Signature(s) du(des) signataire(s) autorisé(s): _____

Date : _____

RENSEIGNEMENTS SUR L'INSTITUTION FINANCIÈRE OU SUR LA BANQUE DU PAYEUR

(veuillez dactylographier ou écrire en caractères d'imprimerie)

No de domiciliation : _____ No de l'institution : _____ No de compte : _____

Nom de l'Institution financière : _____

Succursale : _____

Adresse de la succursale : _____

Ville / Province : _____

Code postal : _____

RENSEIGNEMENTS SUR LE BÉNÉFICIAIRE

MegaQuebec

400, Jean Lesage, suite 215

Québec, Québec

G1K 8W1

Tél : (418) 821-0024

Fax : (418) 821-2851